



ACADÉMIE DE NICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Département des Examens et Concours

La rectrice de l'académie de Nice,

D.E.C

Département des Examens
et Concours

Service des Concours

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat. ;

VU le décret n° 2008-1386 du 19 décembre 2008 portant dispositions transitoires relatives à la création du corps des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et modifiant le décret n° 2005-1191 du 21 septembre 2005 modifié relatif à l'évaluation et à la notation de certains fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 1^{er} février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le jury chargé au titre de la session 2023 du concours interne pour le recrutement dans le deuxième grade d'adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est composé comme suit :

Présidente du jury :

SADOUSTY Charlotte

attachée principale d'administration, lycée Costebelle à Hyères

Vice-président :

COLLET Mathieu

personnel de direction, lycée Albert Camus à Fréjus

Membres du jury :

TEDESCO Nathalie

Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale, Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation Liégeois à Nice

DURIF Pierre

Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de
l'enseignement supérieur classe exceptionnelle, lycée Honoré
d'Estienne d'Orves à Nice

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 05/04/2023
Signé la Rectrice